

qu'au service intérieur le principe de la nomination après concours. Cette loi pourvoyait aussi à l'organisation par la commission des différents services ministériels, à l'établissement d'une nouvelle échelle de salaires et au principe de la promotion sur le mérite chaque fois que la chose est compatible avec les meilleurs intérêts du service. Elle décrétait aussi que dans les nominations, la préférence devait être donnée aux postulants qualifiés ayant servi pendant la Grande-Guerre.

Statistique du Service Civil.¹—Depuis avril 1924, chaque département transmet au Bureau Fédéral de la Statistique un état mensuel de son personnel et de sa rémunération, conformément à un plan qui permet la comparaison entre les départements et d'une année à l'autre. L'institution de ce système fut précédée d'une investigation qui remonta jusqu'en 1912 et dont les résultats sont brièvement résumés dans le tableau 17.

Ainsi qu'on le verra par ce tableau, le nombre de fonctionnaires et employés augmenta très rapidement durant la guerre, en raison de l'expansion des fonctions gouvernementales; par exemple, l'imposition de nouvelles taxes nécessitait de nouveaux percepteurs et la création de rouages tels que les Pensions et la Santé Nationale, l'établissement des soldats sur la terre, nécessitait un nouveau personnel. Le maximum fut atteint en janvier 1920. On comptait alors 47,133 fonctionnaires et employés de l'Etat, nombre tombé à 43,778 en janvier 1932. Ajoutons que, sur 44,002 en mars 1932, 1,200 appartenaient à la division de l'Impôt sur le Revenu et 2,750 au département des Pensions et de la Santé Nationale, soit 3,950 en tout, remplissant des fonctions d'une haute importance qui n'existaient pas avant la guerre. Enfin, en mars 1932, le ministère des Postes comptait 11,676 employés et agents que l'on devrait considérer plutôt comme le personnel d'une exploitation industrielle, puisqu'ils sont rémunérés à même les bénéfices réalisés par ce département et non pas à proprement parler par les contribuables. A lui seul le service postal absorbait \$2,801,137 des \$7,520,833 payés en traitements, en mars 1932, soit 37.25 p.c. du total.

La statistique des fonctionnaires et employés et de leurs traitements et appointements est maintenant établie mensuellement. Elle est beaucoup plus complète que précédemment puisqu'on y fait figurer différentes catégories d'employés, tels que ceux qui ne consacrent au service de l'Etat qu'une partie de leur temps, ou qu'une certaine saison, et enfin ceux qui sont rémunérés au moyen des émoluments de leur fonction, lesquels n'étaient pas compris dans le rapport publié en 1925; la plupart d'entre eux appartiennent aux ministères de la Marine, des Pêcheries et des Travaux Publics. Cependant, il reste encore sous la rubrique "non énumérés" de nombreux employés dont le nombre ne peut être fourni mensuellement par le ministère, mais dont la rémunération figure dans le total mensuel des traitements et appointements du personnel que l'on verra au tableau 18.

¹ Revisé par le col. J. R. Munro, chef de la section de la Finance, Bureau Fédéral de la Statistique.